

OFFRE D'EMPLOI

Service des eaux

Opérateur(-trice) d'usines d'épuration et de filtration Postes temporaires¹

Description sommaire

Sous la responsabilité du surintendant, la personne titulaire du poste a pour fonction d'opérer la station d'épuration, l'usine de filtration ainsi que leurs ouvrages connexes. Elle opère les équipements, elle effectue les analyses requises pour le traitement des eaux et elle prend en charge la gestion des alarmes de tous les ouvrages d'assainissement.

La personne titulaire du poste est appelée à effectuer des mandats temporaires à la station de filtration et à l'usine d'épuration.

Exigences

1. Formation

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en traitement des eaux.

2. Expérience

- Expérience minimale d'une (1) année pertinente dans le domaine de l'emploi.

3. Connaissances

Usine d'épuration :

- Connaissance des relevés d'instruments de mesure et des équipements d'ouvrages d'assainissement ;
- Connaissances dans l'analyse et l'interprétation des résultats de laboratoire ;
- Connaissance des techniques de prélèvement des échantillons d'eaux usées.

Usine de filtration :

- Connaissances dans le fonctionnement et la surveillance des systèmes de contrôle et d'équipement connexes ;
- Connaissances dans la rédaction de rapports et registres ;
- Contrôle des systèmes et de l'équipement.

4. Autres

- Détenir un permis de conduire valide/classe 5 (classe 3 – un atout) ;
- Détenir un certificat de formation SIMDUT (atout) ;
- Détenir sa carte en santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP) (atout).

5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité d'analyse ;
- Autonomie ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Rigueur ;
- Orientation vers l'action.

¹ Ce processus pourrait être utilisé afin de constituer une banque de candidatures.

Sommaire des tâches

1. Tâches opérationnelles – Usine d'épuration et de filtration

- 1.1. Inspecter les équipements, les composantes et les divers systèmes informatisés afin de détecter les pannes ou les anomalies et en informer son supérieur immédiat lorsque requis ;
- 1.2. Préparer, mesurer, mélanger et transporter des produits chimiques pour entretenir les apports, lorsque requis ;
- 1.3. Appliquer et ajuster les dosages des différents produits chimiques utilisés dans le cadre du traitement des eaux ;
- 1.4. Analyser les résultats des essais et les relevés des lectures d'instruments et apporter les ajustements aux équipements et aux divers systèmes ;
- 1.5. Effectuer diverses vérifications de sécurité ;
- 1.6. Répondre aux plaintes et communiquer avec les citoyens et citoyennes ;
- 1.7. Compléter divers rapports journaliers, mensuels et annuels, tenir à jour le journal des activités (cahier d'exploitation) et faire des rapports verbaux au supérieur immédiat ;
- 1.8. Effectuer des travaux d'entretien mineur ou aider les gens de métier qualifiés à installer ou à réparer les équipements ;
- 1.9. Participer à la calibration de divers instruments de mesure.

2. Tâches opérationnelles – Usine d'épuration

- 2.1. Assurer le fonctionnement et surveiller les divers systèmes informatisés ainsi que tous les équipements d'ouvrage d'assainissement afin de régler le traitement et le rendement épuratoire de la station d'épuration selon les normes et les pratiques en vigueur ;
- 2.2. Procéder à la lecture des débitmètres, des indicateurs, des compteurs horaires et tout autre appareil de contrôle et d'enregistrement afin de mesurer les différents paramètres inhérents à l'exploitation des ouvrages d'assainissement ;
- 2.3. Faire les analyses de contrôle physico-chimiques et bactériologiques de l'affluent et de l'effluent de la station d'épuration ainsi que des rejets d'eaux usées industrielles et commerciales et interpréter les résultats ;
- 2.4. Effectuer les mesures de débits et l'échantillonnage des eaux usées industrielles et commerciales ;
- 2.5. Installer et calibrer les instruments de mesure portatifs dans les regards d'égout afin de procéder à la caractérisation des eaux usées industrielles et commerciales.

3. Tâches opérationnelles – Usine de filtration

- 3.1. Faire fonctionner et surveiller les divers systèmes de contrôle, systèmes informatisés, systèmes de transmission d'alarmes, d'équipements, de procédés ainsi que les équipements connexes afin de régler le traitement, la distribution de l'eau et tout autre aspect relié au Service des eaux ;
- 3.2. Faire la lecture des débitmètres, des indicateurs, des compteurs horaires et autres appareils de contrôle et d'enregistrement afin de mesurer les différents paramètres inhérents à l'exploitation des ouvrages d'assainissement ;
- 3.3. Appliquer et ajuster les dosages des différents produits chimiques utilisés dans le cadre du traitement de l'eau potable.

4. Autres

- 4.1. S'assurer du respect des exigences en matière de santé et sécurité du travail ;
- 4.2. Agir à titre d'intervenant ou intervenante lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 4.3. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

Horaire de travail en rotation (jour/soir/nuits/fin de semaine) conformément à la convention collective, selon les besoins du service et sans horaire fixe.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 31,13 \$ à 36,62 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat ou de la candidate.

Date d'entrée en fonction

Novembre 2025

Période d'affichage

24 octobre au 6 novembre 2025

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/la-ville/administration-municipale/Emplois) avant 16 h 30 le 6 novembre 2025.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates. Cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.